



Face à la présence du loup les éleveurs ont dû s'adapter mais le prédateur lui aussi s'est adapté et très rapidement. Sa population a explosé. Aujourd'hui, les moyens de protection semblent montrer leurs limites. Si les chiens de protection restent efficaces ils créent aussi beaucoup de problèmes et concourent au mal-être des éleveurs.

Alors que le premier Plan national d'actions sur le loup et les activités d'élevage s'achèvera à la fin de l'année, il est loin d'avoir fait ses preuves. Dans les deux départements alpins, les attaques et les victimes se multiplient d'année en année.

## Toujours plus de loups... Le déséquilibre s'accroît...

Pendant longtemps, et encore aujourd'hui pour certains, le grand méchant loup était un personnage des contes de Perrault. Mais, pour les éleveurs des Alpes-de-Haute-Provence et des Hautes-Alpes cela fait près de 30 ans qu'il est bien réel et qu'il met à mal leur métier.

Et, depuis quelques années ils ne sont plus les seuls puisqu'aujourd'hui 53 départements français sont concernés par la prédation lupine.

Cette présence du loup ne met pas en péril que les élevages mais aussi les économies locales en impactant de nombreux secteurs comme le tourisme.

En 2018, un Plan national d'actions sur le loup (PNA Loup) a été mis en place mais aujourd'hui alors qu'il doit s'achever à la fin de l'année, le constat est sans appel, malgré tous les efforts déployés par les éleveurs pour se protéger le nombre d'attaques et de victimes reste considérable. L'un des seuls objectifs de ce plan qui semble avoir été atteint, voire dépassé, est celui de laisser le loup proliférer. En effet,

même si personne ne dispose des chiffres exacts, sa population et son territoire se développe indéniablement (voir carte ci-contre). Protégé par la Convention de Berne où il est classé « espèce protégée » il ne peut être éliminé que pour prévenir des dommages importants sur les troupeaux.

### Un comptage litigieux

À l'époque de la rédaction du PNA, le seuil de viabilité démographique du loup fixé par le Muséum national d'histoire naturelle et l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (intégré à l'Office français de la biodiversité (OFB) aujourd'hui), se situe à 500 loups. Selon les observateurs, ce seuil est actuellement largement dépassé. La population de loups doit atteindre *a minima* 1 000 individus en 2023 (voir tableau ci-dessous).

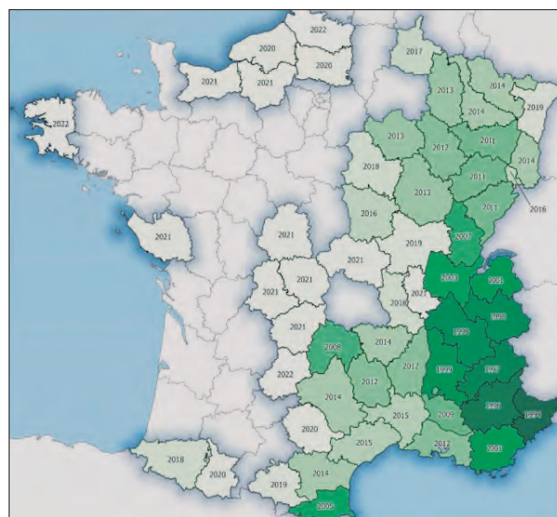
Cette question du comptage est cruciale puisqu'elle détermine le nombre d'individus qui peuvent être prélevés chaque année et 19 % de 500 et 19 % de 1 000 ce n'est pas tout à fait la même chose

et cela peut faire une grande différence pour les éleveurs.

Un nouveau PNA doit être mis en place début 2024 jusqu'en 2029, le monde agricole via le Conseil de l'agriculture française (CAF) qui réunit la FNSEA, Jeunes Agriculteurs, la Fédération nationale ovine, la Fédération nationale bovine, la Fédération nationale du cheval et Chambres d'Agriculture France se bat pour que ce futur plan passe d'un plan de préservation à un plan de régulation du loup. C'est également pour cela qu'il a organisé les Assises de la prédation les 1<sup>er</sup> et 2 juin à Chorges dans les Hautes-Alpes pour échanger avec les éleveurs des départements prédatés sur les propositions à porter devant les pouvoirs publics (voir encadré p. 10) lesquels étaient présents tout au long des Assises. Les élus des territoires ruraux y étaient également étroitement associés (voir p.11).

### Un mal-être grandissant

Aujourd'hui, la situation est critique et le mal-être grandit chez les éleveurs alpins dont la santé mentale est de plus en plus atteinte, certains renonçant même à l'élevage. Le renouvellement des générations est en péril du fait du manque de vocations pour ces activités. Plus préoccupés par la protection de leur troupeau, les éleveurs ont moins de temps à consacrer à la technicité de leur métier, des savoir-faire et des méthodes d'élevage sont en danger (voir p.10). Pour certains, il est même difficile de respecter les



Expansion géographique du loup (départements concernés par des dommages aux troupeaux, et date de premiers dommages).

cahiers des charges des labels concernant la durée de pâturages compte tenu de la pression que la prédation exerce sur leurs alpages. Ils doivent affronter de nouveaux problèmes comme ceux liés aux chiens de protection qui restent le moyen le plus efficace à ce jour de lutter contre les attaques. Les chiffres avancés parlent de 8 000 à 10 000 chiens de protections en France dont une grande partie dans les territoires alpins (1 207 en 2022 dans les Hautes-Alpes). Outre leur coût d'entretien élevé ces animaux entraînent des conflits

d'usages avec les utilisateurs de la montagne à tels points que certains élus veulent les interdire ou fermer leurs alpages. Des propriétaires de chiens de protection se sont même retrouvés devant la justice alors que leur chien ne faisait que « son travail ». La question du statut de ces chiens est donc au cœur de ce prochain PNA mais l'État la prendra-t-il en compte.

### Une pression grandissante

Parallèlement à tous ces questionnements la pression ne cesse ■■■

### Évolution de la population de loups en France entre 2018 et 2022

	Suivi hivernal 2017-2018	Suivi hivernal 2018-2019	Suivi hivernal 2019-2020	Suivi hivernal 2020-2021	Suivi hivernal 2021-2022	Évolution entre 2018 et 2022
Zone de présence permanente (ZPP)	74	92	100	125	137	+ 85%
Dont constituées en meutes	54	70	81	106	128	+ 137%
Nombre d'individus	430	527	580	624	921	+ 114%
Intervalle	Entre 387 et 477	Entre 477 et 576	Entre 528 et 633	Entre 414 et 834	Entre 826 et 1016	-

Chambres d'Agriculture France

de se faire plus forte et ne concerne pas que les petits ruminants puisque les bovins et les équins sont également victimes du loup alors qu'il n'existe aujourd'hui aucun moyen de les protéger efficacement.

En 2022, les Alpes-de-Haute-Provence ont été titulaires d'un bien triste record puisqu'elles étaient sur la première marche du podium des départements prédatés avec 639 attaques pour 1 985 victimes soit 23 % de plus d'attaques qu'en 2021 et 37 % de plus de victimes.

Dans les Hautes-Alpes, le chiffre est stable depuis 2018 autour des 1 200 victimes et un nombre d'attaques qui oscille entre 365 et 415. Un pic a tout de même été observé en 2019 avec 1 538 victimes.

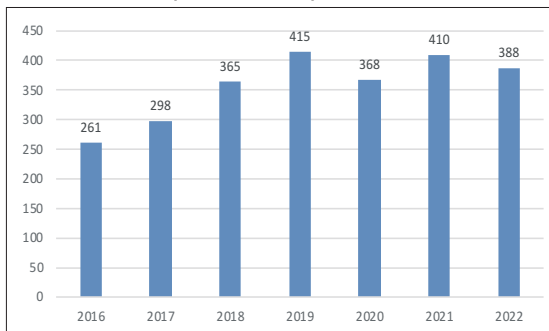
Sachant que ces chiffres doivent être nuancés puisque les victimes en bovins ne sont pas toujours comptabilisées et les brebis disparues non prises en compte.

Certains secteurs sont plus impactés que d'autres (voir tableau ci-contre) mais la pression ne redescend pas et les éleveurs souffrent. Une situation préoccupante dont la profession ne cesse de se faire écho pour qu'elle soit mieux appréhendée par l'État. D'importants espoirs pèsent sur le prochain plan Loup compte tenu de l'échec du précédent même si beaucoup ne misent pas sur des changements radicaux et semblent pessimistes sur le fait que la profession soit écoutée. ■

Bilan de la prédation dans les Hautes-Alpes en 2021 et 2022

Secteurs	Évolution 2021-2022	Nombre d'attaques 2021	Nombre d'attaques 2022
Briançon Est	- 40 %	43	26
Briançon Ouest	- 33 %	18	12
Queyras	- 8 %	71	65
L'Argentière	46 %	28	41
Embrun	36 %	14	19
Chorges	- 79 %	67	14
Gap	- 52 %	33	16
Champsaur/Valgo	108 %	59	123
Tallard	0 %	4	4
Laragne	60 %	10	16
Buech	- 33 %	40	27
Veynes/Dévoluy	- 11 %	28	25

Évolution du nombre d'attaques dans les Hautes-Alpes



## Une étude édifiante

La ferme expérimentale du lycée de Carmejane dans les Alpes-de-Haute-Provence a été l'objet d'une étude sur l'impact de la mise en place des moyens de protection contre le loup sur les performances techniques, le temps de travail et le bilan économique. Les conclusions qui ont résulté de ce travail mené par François Demarquet (Carmejane) et Pierre-Guillaume Grisot (Institut de l'élevage) sont assez indiscutables sur les effets négatifs de la présence du loup dans les secteurs d'élevage.

Pour leur étude les auteurs ont comparé la situation avant l'arrivée de la prédation (2013-2014) et les 2018-2019 et 2020 alors que le fonctionnement de la ferme expérimentale était stabilisé face à la prédation.

L'exploitation comprend 650 brebis allaitantes et comprend 51 ha de surfaces cultivables, 500 ha de parcours boisés et deux estives collectives.

Les moyens de protection mis en place comprennent notamment des chiens de protection, un gardiennage sur les parcours, des parcs noc-

turnes, une simplification de l'allotement, une surveillance renforcée en prairies.

Au sein de leur compte-rendu les rédacteurs ont distingué plusieurs impacts : l'utilisation des parcours, la productivité du troupeau, le temps de travail, le bilan économique.

Le constat est sans appel et depuis la mise en place des moyens de protection tous ces secteurs ont été impactés.

Sur les performances de reproduction, « la limitation de lots au pâturage et la conduite avec regroupement nocturne a surtout impacté les performances du lot de mise bas d'autonne avec des baisses de fertilité et prolificité observées de cinq à 20 points ».

Principale charge en plus : le travail supplémentaire pour le personnel de la ferme (hormis celui du berger salarié) notamment « pour la gestion des chiens de protection et le gardiennage des animaux », des compétences qu'il leur a fallu acquérir après l'arrivée du loup, précisent-ils (voir tableau ci-contre).

La protection du troupeau se traduit selon eux par « d'importants surcoûts liés à l'augmentation du temps de travail et aux chiens de protection » dont une partie reste, malgré les aides, à la charge de l'exploitation (voir ci-contre).

Ils concluent de manière édifiante : « aujourd'hui, les décisions concernant la conduite du troupeau reposent en priorité sur la protection des animaux, puis dans un second temps, sur la recherche de bon niveau de performances techniques et sur les conditions de travail de l'équipe de la ferme ». Un constat tout à fait similaire à celui rapporté par les éleveurs. ■

Temps de travail lié à l'utilisation des parcours et des prairies hors berger salarié en h/an

Type de travail	2013/2014	2018/2020
Conduite du troupeau sur parcours/prairies	315	406
Surveillance - Abreuvement		
Entretien des parcs électrifiés	175	
Gardiennage (remplacement du berger)		190
Gestion des parcs de regroupement nocturne		37
Gestion des chiens de protection (alimentation, soins, etc)		242
Gestion administrative		35
<b>Total</b>	<b>490</b>	<b>910</b>

Bilan économique de la mise en place des moyens de protection à Carmejane.

Coûts par poste selon la période	Avant 2013/2014	Après 2018/2020
Temps de travail	12 639 €	31 603 €
Chiens de protection	- €	14 005 €
Déplacements	1 106 €	1 644 €
Matériel	206 €	478 €
<b>Total</b>	<b>13 951 €</b>	<b>47 730 €</b>

Bilan de la prédation dans les Alpes-de-Haute-Provence à la date du 31/12/2022, comparatif avec l'année 2021 et chiffres provisoires au 28 mai 2023

Massif	Attaques 2021		Attaques 2022		Attaques 2023*
	Évolution 2021-2022	Constats indemnisés	Constats en attente ou indemnisés	Constats en attente	
Asse	- 18 %	66	54	16	
Bas-Verdon	61 %	28	45	8	
Bléone	- 7 %	27	25	4	
Calavon	- 4 %	23	22	14	
Durance	63 %	30	49	22	
Haut-Verdon	0 %	57	57	0	
Haute-Bléone	74 %	23	40	2	
Jabron	14 %	44	50	18	
Largue	13 %	8	9	4	
Lauzon	200 %	4	12	2	
Monges	51 %	51	77	2	
Moyen-Verdon	- 13 %	52	45	10	
Ubaye 7	4 %	65	113	3	
Vallée de la Blanche	117 %	6	13	2	
Var	- 24 %	37	28	6	
<b>Total général</b>	<b>23 %</b>	<b>521</b>	<b>639</b>	<b>113</b>	

## Les propositions du CAF Loup

### Faciliter l'octroi des tirs de défense

- La mise en place d'un seul tir de défense (mis en œuvre par cinq tireurs, valables cinq ans, dans tous les territoires de présence du loup et durant toute la campagne sans restriction, ni priorisation pour assurer la défense des troupeaux, dès lors qu'est constatée une attaque sur un troupeau) en pâture ou en stabulation.
- Des tirs de prélèvement accordés toute l'année par le préfet coordinateur, dès lors qu'est constatée une forte prédation sur les troupeaux.
- La suppression du plafond de destruction de 19 % (pour une mise en œuvre de tirs de défense de manière systématique).
- Obtention de tirs de défense pour les éleveurs de bovins, d'équins et d'asins situés dans des zones de présence du loup (même sans attaque préalable).
- Les tirs de défense peuvent être réalisés par les éleveurs et chasseurs pour défendre les troupeaux en plus des lieutenants de louveterie.

### Équipements et matériels

- Les éleveurs et les chasseurs ayant suivi une formation peuvent utiliser des armes dotées de lunette à visée nocturne sans obligation préalable d'éclairage du loup ainsi que des modérateurs de sons.

### Non-protégabilité des troupeaux

- Le statut de non-protégabilité des troupeaux bovins doit être reconduit et étendu aux espèces équines et asines.
- Établissement systématique de la responsabilité du loup lors d'attaques sur bovins, équins et asins dans tous les départements prédatés.

### Protégabilité des troupeaux ovins et caprins

- Obtention pour les éleveurs en cercle 2 d'une aide à la mise en place des mesures de protection.
- Possibilité pour l'éleveur de choisir le moyen de protection le plus approprié à la typologie de son exploitation.
- Implantation d'une brigade loup dans chaque massif pour protection des ovins, caprins ainsi que des bovins, équins, asins.

### Dégâts sur les troupeaux

- Le coût du ramassage des cadavres doit être à la charge de l'État.
- Une révision des barèmes d'indemnisation des animaux domestiques tués ou blessés est nécessaire.
- Un numéro vert doit être mis en place pour aider les éleveurs prédatés dans les démarches à entreprendre ainsi que des fiches pratiques.

### Chiens de protection

- Désresponsabiliser les éleveurs lors des accidents ou incidents du fait de l'usage des chiens de protection des troupeaux contre les loups.

### Parcs et réserves naturelles

- Autoriser les éleveurs à défendre leurs troupeaux dans les cœurs de parcs nationaux et dans les réserves naturelles.

### Comptage des loups

- Poursuivre et amplifier la nouvelle méthode de comptage sur l'ensemble du territoire.
- Traiter tous les indices remontés en levant les filtres mis en place.

### Cadre européen et international

- Mettre en application la résolution du parlement de l'UE sur le comptage des prédateurs à l'échelle européenne.
- Obtenir un déclassement du loup dans la convention de Berne et la directive Habitats.
- Supprimer la conditionnalité des indemnités à la mise en place préalable des mesures de protection.
- Garantir le financement des mesures de protection des troupeaux sur des crédits autres que le budget de la Pac.

**ASSISES DE LA PRÉDATION** | Jeudi 1<sup>er</sup> et vendredi 2 juin, des éleveurs, des élus et des spécialistes venus de toute la France se sont retrouvés à Chorges dans les Hautes-Alpes pour débattre du prochain plan national Loup.

# Un constat sans appel et des solutions qui restent vagues

Après l'épineuse question de l'eau, il y a quelques semaines puis quelques jours (voir p. 5), une autre problématique qui l'est tout autant a été débattue sur les rives du lac de Serre-Ponçon.

En effet, la FNSEA, Jeunes Agriculteurs, les Fédérations nationales ovines et bovines, Chambres d'agriculture France et la Fédération nationale du cheval ont organisé conjointement durant deux jours, jeudi 1<sup>er</sup> et vendredi 2 juin, des Assises de la prédation. Celles-ci ont réuni des éleveurs, des représentants syndicaux, des élus, des techniciens, etc. venus de toute la France et notamment des 53 départements touchés par la prédation lupine.

Au cours des deux jours les participants ont pu dresser un premier bilan du plan national Loup 2018-2023 qui s'achève à la fin de l'année mais également aborder la question du prochain en pleine élaboration qui s'étendra de 2024 à 2029 et pour lequel le Conseil de l'agriculture française (CAF) a fait plusieurs propositions. Il appelle notamment à une révision profonde des règles de gestion actuelle et « doit s'envisa-

ger comme un véritable plan de sauvegarde de l'élevage ». Ces Assises étaient l'occasion de présenter le fruit de leur réflexion aux pouvoirs publics (voir p.10).

## Des ministres (presque) absents

Plusieurs tables rondes ont réuni des spécialistes de tous bords autour de thématiques variées, à commencer jeudi par les impacts des prédateurs sur le pastoralisme et l'avenir du territoire, la deuxième portait sur quelles évolutions les pouvoirs publics envisagent de mener pour sauvegarder l'élevage face aux prédateurs et enfin la troisième sur les suites que les instances communautaires veulent donner à la résolution du parlement européen du 22 novembre 2022.

L'ouverture de ces travaux devait être faite en présence du ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, Marc Fesneau, qui a annulé sa visite en dernière minute et s'est contenté d'une apparition en visioconférence jeudi. Une attitude qui n'a pas manqué de faire grincer bien des dents,



Les Assises de la prédation se sont déroulées sur deux jours. Un temps annoncé pour inaugurer les travaux, Marc Fesneau, le ministre de l'Agriculture, a finalement annulé sa venue en dernière minute et s'est contenté d'apparaître en visioconférence.

d'autant plus que sa collègue secrétaire d'État à l'Écologie, Bérengère Couillard maintenait elle-aussi le « suspense » sur sa participation le lendemain (voir encadré).

Une incertitude que les présidents de Jeunes Agriculteurs, Arnaud Gaillot, et de la FNSEA, Arnaud Rousseau, n'ont pas manqué de fus-

tiger avec humeur dans leur discours d'ouverture.

Lors de son intervention le ministre semblait en empathie avec la salle et mentionnait son accord sur plusieurs points comme la nécessité de converger sur les comptages, de reposer la question du seuil de viabilité de l'espèce ou de simplifier les procédures de tirs de défense pour que cela soit plus lisible. Les 19 % de prélèvements ne sont remis en question par aucune des parties tant qu'ils se font à partir des chiffres réels et non à partir d'estimations contestables.

## Une détresse sous-estimée

Il a reconnu que la situation des Alpes-de-Haute-Provence et des Hautes-Alpes était particulière concernant la répartition des tirs de prélèvements sur l'année et qu'il allait « essayer d'en parler avec les personnes concernées pour que l'on puisse continuer à prélever ». Il poursuivait : « un loup abattu au printemps est un loup qui ne mangera pas l'été ou l'automne », un point de vue partagé par la très grande majorité de l'assemblée.

Plusieurs éleveurs présents ont soulevé la question des coûts de parcs nationaux où ils ne disposent d'aucun moyen pour protéger leurs troupeaux des crocs du loup.

Le sujet qui a plus cristallisé les débats lors de cette première journée a été celle du mal-être et de la détresse des éleveurs mais aussi celle des élus qui ne savent plus, pour certains, comment gérer la présence des troupeaux et plus particulièrement des chiens de protection sur leurs territoires.

Autre problème abordé à plusieurs reprises par les intervenants et la salle celui des chiens de protection qui génère stress et contraintes pour une efficacité limitée selon certains.

Certains éleveurs étrangers ont partagé leur expérience le vendredi et ont confirmé que la gestion du loup n'était pas une sinécure contrairement à certains qui les brandissent en étendard de la cohabitation exemplaire.

Personne n'en doutait le sujet est complexe et semble devoir le rester encore de nombreuses années. ■

A.G.

## « Il faut autoriser les tirs dès la première attaque ! »

Langue de bois s'abstenir ! Avec les agriculteurs, pas besoin de lire entre les lignes. Michèle Boudoin, présidente de FNO, a livré la pensée partagée par tous les éleveurs présents : « marre de parler de plan Loup ! Parlons de plan du pastoralisme et de l'élevage ». Ajoutant : « passons d'un plan de gestion du loup à un plan de régulation, dans le cadre de la loi ». Olivier Boulat, pour la FNB, renchérit : « le plan Loup a été une réussite pour le loup, maintenant, réussissons le plan pour le pastoralisme et l'élevage. » Convergence de vues encore sur les propos d'Antoine Armand, député de Savoie et co-président de la commission pastoralisme : « le prédateur n'est plus en voie d'extinction ; on doit être tous les jours du côté des éleveurs ». Michel Meuret, écologue à l'Inrae, avait ouvert la matinée du vendredi en rappelant que « les loups sont très intelligents ». Il incite à jouer de ce trait. « Ils doivent très rapidement percevoir des signaux clairs après une attaque. Et, donc, autoriser les humains à tirer sans attendre plusieurs attaques. Les tirs dérogatoires ne sont pas clairs. Le loup attaque une fois, deux fois, trois fois, avec succès. À la quatrième, il reçoit du plomb certes, mais ce signal n'est pas compréhensible. Il faut que le loup nous craigne », concluait-il.

Bernard Mogenet, président FDSEA des Savoie, dénonçait le fait que « ce sont les éleveurs qui ont peur. On leur fait vivre des conditions qui ne sont pas du XXI<sup>e</sup> siècle ! » Et le préfet référent du Plan national d'actions (PNA) dans tout cela ? Jean-Paul Célet a sans nul doute les épaules pour encaisser toutes les récriminations. Il rappelait, bien sûr, que le loup est une espèce protégée, énonçant deux axiomes : « il faut maintenir l'espèce en bon état de conservation et faire baisser la prédation ». Il laissait envisager, dans le nouveau PNA, une simplification du protocole de tir. Et lâchait cette phrase sibylline : « il faut inventer autre chose sur les ovins et les bovins en termes de protection ». Des reproches ont été adressés à des agents de l'OFB, dont « certains sont davantage pro-loup que les écologistes ! » Jean Bacci, sénateur du Var, a stigmatisé le fait « qu'un agent de l'OFB venu faire un constat d'attaque, ait dit à un jeune éleveur : 'Vous devriez changer de métier.' Ce n'est pas acceptable ! ».

Le préfet Célet a suscité également la colère des éleveurs quand il a voulu justifier l'arrêt des tirs au cours du printemps : « à ce jour, 55 loups ont été abattus ; on n'en a jamais tiré autant à cette période de l'année. À ce rythme, on aurait dû arrêter les tirs mi-septembre dans le cadre du quota ». La réponse a fusé : « les loups tués au printemps ne seront pas présents à l'automne ! » Dans les dernières interventions, il a été réaffirmé que « loup et pastoralisme sont incompatibles ». Que « l'équilibre a été rompu dans ce pays et on se sent méprisé ».

Un mépris d'autant plus ressenti que la secrétaire d'État à l'Écologie, Bérengère Couillard, n'a pas fait le déplacement pour cet événement national, et qu'elle s'est bornée à faire parvenir une vidéo enregistrée. Commode pour éviter d'être interpellée ont pensé les participants.

M.F.



Les participants à la deuxième table ronde qui s'est tenue le vendredi matin.

## LES PETITES PHRASES

**Olivier Pascal, CA 04** : « Laissez-nous tirer des loups et laissez les gens de l'OFB dire combien il en reste. Reprenez la main sur le ministère de l'Écologie pour l'écriture du plan Loup. »

**Florian Pellegrin, JA Paca** : « Il faut que les lunettes de vision nocturne soient aussi accessibles aux éleveurs pas qu'aux lieutenants de louveterie. »

**Cédric Tranquard, FNSEA** : « Le tir ne doit pas être autorisé mais obligatoire ! »

**Arnaud Rousseau, FNSEA** : « Ce futur plan Loup ne peut pas être un plan de désespérance. »

**Anouck Courtial, Cerpam** : « On voit un risque d'abandon de certaines zones avec un repli sur des zones plus défendables et donc par conséquent un risque de surpâturage. »

**Pascal Boyer, ANEM** : « L'élevage est un pilier qui permet de maintenir la vie des territoires de montagne. »

**Fabrice Pannekoucke, région Aura** : « Quand on fête les 50 ans de la loi pastorale on ne peut pas accepter que la prédation la mette à mal. »

**Cédric Laboret, CA 73-74** : « Il est important que tout le monde soit traité à la même enseigne. On ne peut pas faire de différence au sein des parcs. Ces territoires ont été classés parce que les éleveurs étaient là pour les entretenir. »

# Quelles sont, selon vous les raisons de l'échec du plan national Loup ?

« **Olivier Pascal, chambre d'agriculture des Alpes-de-Haute-Provence**

« Moins de bouches à nourrir, moins d'attaques, c'est mathématique »

Le plan n'a pas échoué sur tout selon le prisme par lequel on le prend. C'était un plan pour faire en sorte que le loup prolifère et cohabite avec l'élevage. Sur le premier point il a très bien fonctionné... La volonté de protéger l'élevage a complètement échoué nous avons toujours le même nombre d'attaques et 100 % des troupeaux attaqués sont protégés. Il y a moins de grosses attaques mais plus de petites malgré les mesures de protection. Le seul moyen de sauver l'élevage est de réguler l'espèce, car tous les autres ont échoué. Depuis 25 ans c'est le même schéma qui se répète : diagnostic de vulnérabilité, filets, chiens, garde, etc. tout marche mais seulement un temps car le loup s'adapte. Pour qu'il mange moins il faut qu'il y en ait moins, c'est la seule solution et on peut faire toutes les études que l'on veut, on ne fait que repousser le problème. Moins de bouches à nourrir, moins d'attaques, c'est mathématique ! Sans compter que la prédation a un coût très élevé pour les exploitations malgré les aides européennes ou nationales. Aujourd'hui, les éleveurs réfléchissent en fonction de la prédation et non plus sur les aspects techniques ce qui aboutit à un appauvrissement de la technicité du métier. ■

« **René Laurans, FDSEA des Hautes-Alpes**

« L'idée de départ était bonne mais le loup va trop vite »

Le plan Loup a un peu marché mais pas assez. L'idée de départ était bonne mais le loup va trop vite. Là où l'on s'est vraiment plantés c'est sur l'évaluation du territoire d'une meute et sa composition car sur certains secteurs on voit de très grosses meutes ou plusieurs. Les loups prolifèrent il aurait fallu instaurer ce plan bien plus tôt et mieux connaître le comportement de cette race en particulier. On nous disait qu'il ne passerait pas les cours d'eau, les autoroutes, etc. alors qu'en fait il s'adapte très vite et aujourd'hui on a des paradis à loups. La seule solution serait d'en prélever plus car tout a été essayé, ça marche deux jours et ensuite il revient. On se prépare à une catastrophe il y a de moins en moins de gibier sauvage. Nous ne pourrions pas vivre avec ces meutes incroyables. Nous ne voulons pas ni ne pouvons pas tous les supprimer mais il faut faire diminuer la pression et ce ne sont pas les chiens qui vont nous y aider même s'ils limitent la casse. Il y a encore peu l'administration freinait des quatre fers sur cette question ça va un peu mieux mais le taux de prélevement n'est encore pas adapté à la population. Les agriculteurs doivent être impliqués dans le comptage car ils sont aux premières loges. ■

« **Laurent Depieds, FRSEA et FDSEA des Alpes-de-Haute-Provence**

« On tue le pastoralisme à petit feu »

Aujourd'hui, on fait des plans Loup basés sur des statistiques alors que

c'est un sujet politique. Ils ne prennent pas en compte la réalité et ne se placent que dans le prisme du loup. Cela vient du fait que le stylo est dans la main du ministre de l'Environnement et non dans celle du ministre de l'Agriculture. Toutes les mesures sont faites pour faire porter la responsabilité sur l'élevage. On donne une voix au chapitre beaucoup trop importante aux associations environnementales et pas à la profession alors qu'elle est la première concernée. Je pense que ce n'est pas une question de volonté politique mais de courage politique car personne ne veut affronter ces associations qui sont pourtant minoritaires. Dans les Alpes-de-Haute-Provence cela fait 30 ans qu'on applique les directives et pourtant l'an dernier on a été le département le plus prédaté de France avec 100 % des troupeaux attaqués qui sont protégés. Cela démontre bien que le plan Loup est un échec. On tue le pastoralisme à petit feu et quand on va se réveiller il sera trop tard. Ce que l'on fait vivre aux éleveurs on ne le ferait vivre à aucune autre profession. Si l'écoute n'est obtenue que par la violence, il va peut-être falloir que le syndicalisme muscle son propos et ses actes... ■

« **Éric Lions, chambre d'agriculture des Hautes-Alpes**

« Il n'y a plus de sanctuaires, le loup est partout »

Ce plan est un échec car il n'a pas permis aux éleveurs de contenir le développement des attaques et on s'aperçoit que de plus en plus d'espèces sont concernées : bovins, caprins, équins, etc. et plus seulement les ovins. Si l'on veut qu'un plan Loup soit efficace il faut se donner les moyens d'une régulation efficace elle-aussi. Cet échec tient aussi au fait qu'on ne nous a jamais dit la vérité sur le nombre de loups et qu'il a été très fortement sous-évalué. Quand on voit une soixantaine de loups écrasés par des voitures, c'est bien qu'il y en a beaucoup plus qu'on a voulu nous le laisser croire. Si le nombre avait été bon, on aurait pu contenir l'évolution de l'espèce mais là il n'en est rien. Nous n'arrivons plus du tout à gérer, il n'y a plus de sanctuaires, le loup est partout. Les chiens de protection ont mis la zizanie entre les éleveurs et les usagers de la montagne et n'ont eu qu'un petit effet positif sur les attaques. De plus en plus, d'éleveurs sont en plein désarroi et songent à abandonner leur métier. Nous le voyons notamment avec de plus en plus d'entre-eux qui font appel à la cellule de soutien Réagir qui a doublé ses accompagnements. La pression psychologique est énorme. ■

« **Boris Emeriau et Simon Segretain, Confédération paysanne des Hautes-Alpes**

« Les pouvoirs publics doivent être du côté des éleveurs »

La mise en place du plan Loup a aidé les éleveurs qui ont pu se protéger et a certainement permis que la courbe des attaques ne soit pas plus vertigineuse, ou empêché que plus d'éleveurs arrêtent leur activité. Cependant, la prédation est toujours là. Nous aimerions qu'une étude soit menée sur le classement du loup pour voir quels seraient les effets s'il

n'était plus classé comme espèce protégée mais juste un cran en dessous. Il est également dommage que la méthode d'élevage et de garde ne soit pas plus remise en question au sein de la profession car il serait judicieux de réfléchir à d'autres systèmes. Nous sommes pour un changement du statut des chiens de protection qui vorte de pair avec les tirs de défense. Il faut que ceux-ci soient le plus simple possible, l'éleveur doit pouvoir agir immédiatement quand le loup attaque son troupeau. Les pouvoirs publics doivent être de notre côté pour soutenir l'élevage et imposer le maintien des troupeaux et de la paysannerie dans les espaces pastoraux. Nous aurions aimé être conviés aux Assises de la prédation car sur ce sujet nous sommes sur la même ligne que les organisateurs et nous aurions pu apporter notre regard. ■

« **Yannick Becker, Confédération paysanne des Alpes-de-Haute-Provence**

« Il faut mettre des moyens humains »

La définition des cercles est totalement à revoir car on en est aujourd'hui à avoir une action curative et non préventive. Il faut se rendre à l'évidence le loup s'adapte, on est au bout des moyens de protection, on ne peut plus rien inventer. On s'y est pris trop tard et avec les mauvaises mesures. La seule solution est de faire que les brebis soient dangereuses à chasser pour le loup. Le loup doit être éduqué pour qu'il se nourrisse sur des animaux sauvages, pas les troupeaux. C'est à l'État de le faire mais il faut mettre des moyens humains car cela ne peut pas reposer sur du bénévolat, les brigades doivent être multipliées car ce n'est pas le métier des éleveurs que de tuer le loup. Cela ne doit pas leur incomber. Dans ce plan, il y a aussi un gros angle mort sur les animaux non-protégés comme les bovins et les équins, c'est pour cela que nous avons proposé de les ouvrir aux aides-bergers selon les situations. Il ne prend pas non plus en compte l'incertitude permanente des éleveurs, les pertes génétiques, etc.

Nous sommes également d'avis qu'il serait judicieux d'ouvrir une ligne au Service de remplacement pour venir en aide aux éleveurs qui viennent de subir une attaque. ■

« **Lionel Orcière, Fédération départementale ovine des Hautes-Alpes**

« Ce plan Loup nous a enlevé notre fierté d'éleveur »

La principale erreur qui a été faite dans ce plan c'est qu'une fois de plus on a essayé de soigner les effets sans s'attaquer aux causes. On regarde par le petit bout de la lunette et jamais avec une vision macro. Il s'agit d'un plan pour le loup, il faudrait déjà bien définir ce qu'est la prédation pour le prochain et savoir si on considère toujours que le loup est une espèce protégée. Par ailleurs, ce plan ne prend pas en compte la détresse des éleveurs qui se couchent du printemps à l'automne avec la boule au ventre. Il faut que monde agricole trouve un lexique pour expliquer son mal-être à la population. Ce plan nous a enlevé notre fierté d'éleveurs, nous sommes en liberté conditionnelle alors que justement nous avons choisi ce métier pour la liberté. Comment être

fiers quand nous vivons avec 70 % d'aides, nous préférons vivre uniquement du fruit de notre travail. Les hommes doivent repasser avant l'économie. Aujourd'hui, nous voulons retrouver notre condition d'éleveurs. Beaucoup d'éleveurs ont des idées dans leur coin pour se défendre et j'aimerais que le nouveau plan comporte une enveloppe pour ces petites idées innovantes et efficaces afin de les faire connaître et de les diffuser. ■

« **Julien Giraud, Fédération départementale ovine des Alpes-de-Haute-Provence**

« La vitesse de progression du loup a été sous-estimée »

La première raison de l'échec de ce plan est que ceux qui l'ont rédigé n'ont pas mesuré la vitesse de la progression du loup en France alors que nous nous l'avions mesurée. Cette progression a été telle qu'ils l'ont voulu voire plus et ils ont été dépassés. Ça va faire 25 ans qu'on préserve le loup et qu'on ne veut pas laisser libre cours aux prélèvements pourtant c'est le seul moyen de régulation. Personne en France ne mettra des moyens pour se protéger aussi importants que nous nous l'avons fait. Nous avons tout essayé pour protéger nos troupeaux et préserver notre système d'élevage. D'autres ne le feront peut-être pas et abandonneront tout simplement l'élevage car ce n'est pas leur production principale. Nous nous y étions obligés. Aujourd'hui, le loup a tout déjoué et la protection limite les dégâts mais ne l'arrête pas. Nous avons eu un début d'année extra-ordinaire avec une présence forte des louvetiers mais cela s'est arrêté du jour au lendemain alors que seul un tiers des troupeaux était dehors. Début juin quasiment tout le monde va avoir ses bêtes dehors donc les attaques vont augmenter, on va voir comment ça va être géré. Notre principale attente est que l'on nous autorise à tirer le loup là où il y a des attaques, l'idée n'est pas de le chasser mais de se défendre. ■

« **Benjamin Ferrand, Jeunes Agriculteurs des Alpes-de-Haute-Provence**

« Il est vital que les éleveurs puissent se défendre avec du matériel adapté »

Le plus gros problème de ce plan est celui du comptage qui a faussé toutes les actions dès le début. Nous ne sommes pas les seuls à le dire, même l'Inrae nous rejoint sur ce point. Tout part de cette évaluation de la population : les prélèvements, les moyens mis en œuvre, etc. et elle est erronée, pourtant nous leur avons donné des idées. L'ancien plan a très bien marché pour faire proliférer le loup. Il faut maintenant qu'il y ait une vraie campagne de recensement de l'espèce faite par les services de l'État avec les moyens humains et matériels qui vont avec, et à cette condition cela pourrait fonctionner. Si le bon nombre de loups est prélevé alors la pression pourra peut-être redescendre. Il est vital que les éleveurs puissent se défendre avec du matériel adapté, et de simplifier les démarches pour les tirs. De nouvelles questions se posent également, qu'étaient pas prises en compte dans la précédente mouture, notamment celle de l'élevage bovin car il n'y a aucun moyen de protec-

tion possible. C'est un peu la patate chaude. La prédation sur les bovins pose de nouvelles questions car même s'il y a moins de dégâts lors des attaques, elle entraîne un changement de comportements des bêtes qui peut conduire à des accidents graves, voire à la mort de l'éleveur. ■

« **Édouard Pierre, Jeunes Agriculteurs des Hautes-Alpes**

« Il n'y a pas de réelle volonté politique de faire baisser la prédation »

Si on mesure au nombre d'attaques et de victimes, de territoires colonisés, etc. ce plan ne marche indéniablement pas, par contre, le loup, lui, il va bien.

Le comptage est un élément principal de l'échec car tout est basé sur lui et on nous dit qu'on ne peut pas les compter. Quand on regarde le comptage fait pas les Savoie, qui ont beaucoup investi sur la question, on se rend compte qu'ils trouvent 40 % de loups de plus que l'OFB. Cela donne une idée de la différence et cela augmente d'autant le potentiel de prélèvements. On a toujours un train de retard. Je ne dis pas que la méthode de comptage de l'OFB n'est pas bonne mais qu'il y a peut-être un manque de moyens et parfois de volonté des agents.

On perd sur tous les plans, c'est un échec humain, financier, technique, génétique. Tout un panel de choses pourrait être mis en place et cela incombe totalement aux politiques. Il n'y a pas de réelle volonté de faire baisser la prédation car on saurait le faire. On se complait dans un système où le politique donne de l'argent sans trop regarder où il va. On a acheté le silence des éleveurs à coup de subventions. Qui accepterait ce que les éleveurs acceptent ? Nous devons dire stop et arrêter de gaspiller 30 à 40 millions d'euros par an. ■

« **Christian Reynaud, Modef**

« Il faut éduquer le loup »

Le principal problème du plan Loup c'est que l'on n'a pas expliqué au loup qu'il ne fallait pas toucher aux animaux d'élevage. Il a été sanctuarisé donc il sait qu'il peut attaquer sans problème. Le loup est un animal qui peut « se dresser » et qui peut comprendre que les troupeaux on ne les attaque pas. C'est pour cela qu'il faut tuer les loups qui les attaquent comme ça les autres comprendront que c'est dangereux et qu'il ne faut pas y aller. Il faut également que le taux de prélevement soit adapté à la population à l'instant T car on sait que la croissance du nombre de loups est exponentielle. Faire un plan sur cinq ans n'a pas de sens.

Depuis 2018, le Modef préconise de faire appel à des militaires de carrière à la retraite car ils sont habilités à utiliser des armes de guerre pour qu'ils protègent les troupeaux sur de longues périodes et tuent les loups qui attaquent ou sont en phase d'attaque. Et cela, sans parler de quotas ou autre et sans parler d'éradiation bien entendu. Il faut éduquer le loup. Le loup a toujours un coup d'avance il faut être dans l'action face à lui. Ce plan est également un échec quand on voit combien ça coûte alors que l'on continue à être attaqué. ■